

Ce polycopié correspond au point 1.4 du I.

#### **1.4. L'harmonisation des cadres comptable nationaux**

##### **Document 1 : Les évolutions du système de comptabilité nationale**

La CN est un produit historique au confluent de considérations théoriques et de préoccupations pratiques. On pourrait lui trouver de nombreux ancêtres [Vanoli, 2002], mais l'invention de la CN proprement dite est le produit des perturbations économiques et politiques de la période 1930-1945. L'ampleur de la crise, l'insuffisance des statistiques disponibles pour éclairer les interventions publiques et l'intérêt porté aux phénomènes macroéconomiques sous l'influence de Keynes [Combemale, 2010] orientent tout d'abord les préoccupations statistiques vers l'élaboration et l'évaluation d'agrégats, c'est-à-dire de grandeurs synthétiques caractéristiques de l'économie nationale (produit national, revenu national...). Mais c'est pendant la Seconde Guerre mondiale que sont élaborés les premiers schémas de comptes nationaux par Clark et Kuznets aux États-Unis, Meade et Stone en Grande-Bretagne, Tinbergen aux Pays-Bas, et Vincent, Perroux et Gruson en France. Après la guerre, le *Système simplifié* (1950), puis le *Système normalisé de comptabilité nationale* (1952) concrétisent les efforts de normalisation entrepris dans le cadre de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique, devenue ensuite l'OCDE). Ces travaux sont repris par l'ONU qui publie en 1953 le premier *Système de comptabilité nationale* des Nations unies (SCN, sigle officiel). En même temps, l'ONU met en place un système parallèle pour les pays à économie planifiée sous le nom de système de comptabilité du produit matériel (CPM).

La France fait cavalier seul. La CN s'y inscrit dans une conception du développement commune aux forces politiques et sociales traumatisées par le désastre de 1940. Celles-ci sont convaincues de l'incapacité du patronat et des mécanismes du marché à reconstruire et à développer l'économie. Elles considèrent la CN comme un instrument indispensable de la planification et des interventions « éclairées » de l'État [Fourquet, 1980]. D'où une CN originale, beaucoup plus détaillée que celle que les Anglo-Saxons ont fait entériner par l'ONU.

Cette originalité prend fin en 1976 avec l'avènement du *Système élargi* de CN (officiellement appelé SECN et marginalement révisé en 1987). Il est l'adaptation aux caractéristiques institutionnelles françaises du SEC 70, *Système européen des comptes*. Ce dernier est lui-même l'adaptation à l'Europe en 1970 du SCN adopté par l'ONU en 1968.

En 1993, l'ONU révisé à nouveau son système, Comme la plupart des modifications de la CN, ce changement est aussi une adaptation aux évolutions des économies et à celles des besoins d'information. Le SCN 93 (nouvelle appellation du système) a été préparé à partir de 1982 sous l'égide d'un groupe de travail associant l'ONU, le Fonds monétaire international (dont la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*, les statistiques des finances publiques et les statistiques financières sont désormais très proches du SCN), la Banque mondiale, l'OCDE et l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat). Un groupe de cinq experts (allemand, américain, argentin, indien et français, en l'occurrence André Vanoli) a joué un grand rôle dans ces travaux très lourds d'élaboration du nouveau système. D'une façon générale, le SCN 93 peut être considéré comme un aboutissement conceptuel dans la mesure où il résulte assez largement de la fusion des apports anglo-saxons et français.

Presque tous les pays ont alors adopté le SCN 93. La chute du mur de Berlin en 1989 puis la fin de l'URSS ont entraîné la disparition du système de la comptabilité du produit matériel (CPM). Le SEC 95, adaptation par l'Union européenne du SCN 93, a le statut d'un règlement européen : adopté en juin 1996 par le Conseil de l'UE sur proposition de la Commission, il s'impose à tous les pays de l'Union. Il s'agit non seulement de pouvoir rendre plus facilement comparables les différentes économies, mais aussi de disposer d'évaluations ne prêtant pas à controverse pour un certain nombre d'indicateurs sensibles : par exemple, le RNB qui constitue l'assiette de la

contribution des pays membres au budget de l'UE, ou le déficit public parce qu'il doit obéir à des normes prévues par le Pacte de stabilité et de croissance (traité d'Amsterdam de juin 1997). Si le SEC 95 découle du SCN 93, de même que le SEC 70 était une adaptation du SCN 68, il n'existe plus en revanche l'équivalent du SECN : le système français est directement le SEC 95.

En 2003, la commission statistique des Nations unies et les autres organisations internationales ont entrepris une mise à jour du SCN 1993. Le processus de révision s'est achevé avec un SCN 2008, suivi d'un SEC 2010. Ce dernier est mis en place dans l'Union européenne à partir de 2014. Parmi les principales modifications conceptuelles, on peut citer : l'extension de la FBCF aux dépenses de recherche-développement (R&D), demandée dès le SCN 93 par les comptes nationaux français, mais aussi aux dépenses d'armement (contre l'avis des comptes nationaux français, ce qui a conduit André Vanoli à poser cette question : « La guerre est-elle un processus de production économique ? ») ; le nouveau traitement des donneurs d'ordre (qui privilégie le propriétaire par rapport au producteur, ce qui est bien une conséquence de la mondialisation financière actuelle, mais qui va poser des problèmes dans la description technique de la production et dans la mesure du commerce extérieur) ; le traitement des régimes de retraite par répartition et le nouveau classement des actifs immatériels.

En 2018, le passage à la base 2014 est spécifique à la France et est le fruit d'une démarche coordonnée entre l'Insee et la Banque de France. La publication de la base 2014 permet notamment de rapprocher considérablement les estimations de la comptabilité nationale et celles de la balance des paiements. Une refonte complète de flux des revenus de la propriété a aussi été opérée à la suite des recommandations du rapport de 2015 sur le coût du capital publié par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). D'autres évolutions ont été implémentées par la même occasion, comme la prise en compte de la consommation de stupéfiants et des activités liées à cette consommation sur le territoire national, à l'instar des autres pays européens et à la demande d'Eurostat.

Jean-Paul Piriou, Jacques Bournay et Vincent Biauxque, *La comptabilité nationale*, La Découverte, Grands Repères, dix-huitième édition, 2019

## Document 2 : Principales dates de création et liens entre les différents systèmes de comptabilité nationale

France		Union européenne		ONU
1833 : Bureau de la statistique publique				
1840 : SGF (Statistique générale de France)				
2 <sup>ème</sup> Guerre mondiale : Service national des statistiques				
1946 : INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques)				
▲ Développement d'un système de comptabilité nationale en avance sur le reste du monde ----- Fin du particularisme français ▼		1950 : Système simplifié de comptabilité nationale  1952 : Système normalisé de comptabilité nationale dans le cadre de l'OECE		1953 : SCN (1er système de comptabilité nationale)
1976 : SECN (Système élargi de comptabilité nationale)	◀ adaptation ▶	1970 : Système européen de compte 70 (SEC 70)	◀ adaptation ▶	1968 : redéfinition du SCN <sup>1</sup>
SEC 95		SEC 95 application obligatoire pour tous les pays de l'UE à partir de 1996	◀ adaptation ▶	1993 SCN 93
SEC 2010 appliqué à partir de 2014		SEC 2010 mis en place au sein UE en 2014	◀ adaptation ▶	2008 : SCN 2008 <sup>2</sup>
SEC 2014 appliqué à partir de 2018				
SEC 2020 appliqué à partir de 2024		2020 : SEC 2020 mis en place au sein UE en 2024		

<sup>1</sup> Cela correspond à un aboutissement conceptuel car fusion des apports anglo-saxons et français

<sup>2</sup> Travaux de conception commencés en 2003